



PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du lundi 24 juin 2024

Le Conseil Municipal ordinaire de la commune de Breil-sur-Roya s'est réuni au lieu habituel de ses séances le lundi 24 juin 2024 à 20H00 sous la présidence de Monsieur Sébastien OLHARAN, Maire de Breil-sur-Roya.

Étaient présents : M. Sébastien OLHARAN Maire, Mme Audrey ROSSI 1^{ère} Adjointe, M. Daniel GIORDAN 2^{ème} Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA 3^{ème} Adjointe, M. Thierry GUIDO 4^{ème} Adjoint, Mme Isabelle SAUVE 5^{ème} Adjointe, M. Paul REY, M. Herbert WOLFERS, Mme Karine BOETTI, Mme Julia BONNET, M. Francis FRECOURT, M. Renaud LEFEBVRE, M. Jean-Louis TAYLOR, Mme Marie-Noëlle GISBERT, M. André IPERT, M. Michel BRAUN, Mme Danielle GASTALDI.

Étaient absents : M. Jérôme BOUERI, Mme Colette BENOUAHAB.

Ont donné pouvoir : M. Jérôme BOUERI à Mme Julia BONNET, Mme Colette BENOUAHAB à M. André IPERT.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle SAUVE, 5^{ème} Adjointe au Maire.

Monsieur le Maire, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 20H00.

Appel des présents par **Monsieur le Maire**.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire**, porte à la connaissance des membres du Conseil municipal la liste des décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

43	27/05/2024	<p>Convention de formation avec l'Institut de Formation Technique et de Sécurité – I.F.T.S. – pour 4 agents du service technique</p> <p>Est acceptée la convention de formation avec l'I.F.T.S. intitulée « Utilisation en sécurité des engins de chantier, cat B1 et C1 » pour 4 agents du service technique, le 5 et 6 juin 2024. La participation financière en titre de l'action réalisée est de 1 160 €.</p>
44	04/06/2024	<p>Convention d'occupation d'un relais hertzien avec la Gendarmerie à la Cime du Bosc</p> <p>Est acceptée la convention d'occupation avec la Gendarmerie Nationale pour l'installation d'un relais hertzien à la Cime du Bosc, pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} mai 2024 et moyennant une redevance annuelle de 1 222,83 €.</p>
45	31/05/2024	<p>Convention de dépôt-vente entre l'OTC et la Commune pour la vente du DVD « Souvenirs de Harkis »</p> <p>Est acceptée la convention de dépôt-vente entre l'Office de Tourisme Communautaire Menton Riviera Merveilles et la Commune pour la vente du DVD « Souvenirs de Harkis » dans l'espace boutique de l'OTC de Breil-sur-Roya, pour un montant de 10 €. Cette convention est consentie jusqu'au 31 décembre 2024.</p>
46	31/05/2024	<p>Convention de vente de coupe de bois sur pied à l'unité de produit</p> <p>Est acceptée la convention avec Monsieur Maxence GIRARDOT pour la vente de coupe de bois sur pied à l'unité de produit au lieu-dit Pinea, parcelle Section C n° 8 pour 100 stères, au lieu-dit Vignole parcelle Section B n° 522 pour 50 stères, et au lieu-dit Mart, parcelle Section C n° 32 pour 50 stères. La présente convention est conclue pour une durée de 24 mois, avec enlèvement du bois au plus tard le 02/05/2026. La tarification est fixée à 11 € la stère, soit 2 200 € les 200 stères.</p>
47	31/05/2024	<p>Convention de location d'un gîte à Monsieur Arthur VERRIERE</p> <p>Est acceptée la convention de location d'un gîte sis 4 chemin des Oliviers à Monsieur Arthur VERRIERE, maître-nageur de la piscine de Breil-sur-Roya, du 31/05/2024 au 30/09/2024, à titre gracieux.</p>
48	27/05/2024	<p>Convention pluriannuelle de pâturage avec Madame Sabine SOLDATI</p> <p>Est acceptée la convention pluriannuelle de pâturage avec Madame Sabine SOLDATI pour une durée de 9 ans consécutifs à partir du 1^{er} janvier 2024 et moyennant un loyer annuel de 53 €.</p>

49	06/06/2024	<p>Avenant de convention de fin de mise à disposition de 2 locaux situés au Clos de Boules et la mise à disposition du cours de tennis en dalles</p> <p>Est accepté l'avenant de convention de fin de mise à disposition de deux locaux situés au Clos de Boules et de la mise à disposition à titre gracieux du cours de tennis en dalles et de l'utilisation des sanitaires du Clos de Boules, au Club de Tennis.</p>
50	06/06/2024	<p>Avenant de convention de mise à disposition d'un local à madame Lou-Anne HERBET.</p> <p>Est accepté l'avenant à la convention de location d'un local situé au 1^{er} étage du Pôle jeunesse, à Madame Lou-Anne HERBET. Le local est destiné à l'exercice de la profession exclusive de kinésithérapeute du locataire à compter du 01/07/2024, pour une durée de 6 mois renouvelable. La location est consentie moyennant un loyer de 100 € mensuel.</p>
51	06/06/2024	<p>Convention de location d'un gîte à Madame Marine GUERIN</p> <p>Est acceptée la convention de location d'un gîte sis 4 chemin des Oliviers à Madame Marine GUERIN, employée à la Crèche Municipale, du 15/05/2024 au 04/08/2024, à titre gracieux.</p>
52	10/06/2024	<p>Convention de mandatement avec l'OTC pour la mise en vente de billets pour le concert de François FELDMAN</p> <p>Est acceptée la convention de mandatement avec l'OTC pour la mise en vente de billets pour le concert de François FELDMAN, de janvier à décembre 2024.</p>
53	14/06/2024	<p>Avenant n° 1 à la mission complémentaire de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la restauration de la chapelle ND des Grâces</p> <p>Est accepté l'avenant n°1 à la mission complémentaire de maîtrise d'œuvre avec MADELENAT ARCHITECTURE, suite aux investigations géotechniques, pour la restauration de la chapelle ND des Grâces. Cet avenant a pour objet de revaloriser la rémunération de la maîtrise d'œuvre suivant le montant des marchés des entreprises retenues. Le complément d'honoraires s'élève à 6 720,70 € HT, pour un total honoraire de 21 497,70 € HT.</p>
54	16/06/2024	<p>Avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la restauration de la chapelle ND des Grâces</p> <p>Est accepté l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre avec MADELENAT ARCHITECTURE, pour la restauration de la chapelle ND des Grâces. Cet avenant a pour objet de revaloriser la rémunération de la maîtrise d'œuvre suivant le montant des marchés des entreprises retenues. Le complément d'honoraires s'élève à 11 117,77 € HT, pour un total honoraire de 13 571,73 € HT.</p>

Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 27 mai 2024.

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 27 mai 2024.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir l'attribution de subventions aux associations, et annonce que le point n°13 « Demande de subventions pour les travaux de réhabilitation de Notre-Dame du Mont – Tranche 4 » est retiré de l'ordre du jour.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

N°	Objet	Page
1	Modification du tableau des indemnités aux Élus	5
2	Décision modificative n°4 au Budget Principal	5
3	Intégration dans le domaine communal de biens vacants et sans maître	5
4	Acquisition par le Fonds Barnier d'un bien sinistré et exposé	6
5	Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle K609 appartenant à Monsieur GUGLIELMI	6
6	Acquisition d'un bien immobilier situé dans le centre historique	6
7	Demande de subvention pour l'acquisition d'un bien immobilier situé dans le centre historique	7
8	Acquisition d'un local commercial et d'un appartement situé dans le centre historique	7
9	Demande de subvention pour l'acquisition d'un local commercial et d'un appartement situé dans le centre historique	7
10	Attribution du marché de travaux relatif à la réhabilitation de l'église Notre-Dame des Grâces	8
11	Demande de subventions pour la réévaluation des travaux de réhabilitation de Notre-Dame des Grâces	8
12	Demande de subvention pour la création d'un citystade	9
13	Demande de subventions pour les travaux de réhabilitation de Notre-Dame du Mont – Tranche 4	9
14	Abrogation de la délibération n° 108/2024 relative à l'adhésion au syndicat mixte et à l'approbation des statuts du Centre départemental de vidéoprotection	9

15	Approbation de la convention de mutualisation de la Police Municipale pluricommunale Breil-sur-Roya / Saorge	10
16	Approbation du rapport annuel du mandataire et du rapport de gestion et de gouvernance 2023 de la SPLA	10
17	Informations diverses	11
18	Questions diverses	12

1. Modification du tableau des indemnités aux Élus

Après avoir informé l'Assemblée sur la modification des délégations accordées à **Monsieur Herbert WOLFERS**, Conseiller Municipal, et **Madame Julia BONNET**, Conseillère Municipale, **Monsieur le Maire** propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la mise à jour du tableau des indemnités de fonction aux conseillers municipaux,
- D'acter la modification du montant de l'indemnité de fonction de **Madame Julia BONNET** à compter du 4 juin 2024.

Approuvé à l'unanimité

2. Décision modificative n°4 au Budget Principal

Monsieur le Maire laisse la parole à **Madame Audrey ROSSI**, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Madame Audrey ROSSI informe de la nécessité de prendre une décision modificative n°4 au budget Principal afin de régulariser une affectation budgétaire, de créer des opérations et d'approvisionner des comptes.

Après avoir livré le détail des inscriptions budgétaires, **Madame Audrey ROSSI** propose aux Conseillers Municipaux d'approuver la décision modificative n° 4 au Budget Principal.

Approuvé à l'unanimité

3. Intégration dans le domaine communal de biens vacants et sans maître

Monsieur le Maire propose d'acquérir de plein droit les 5 biens sans maître suivants :

Nom du propriétaire	Lieu-dit	N° de parcelle	Vote du Conseil Municipal
COTTALORDA Ange / COTTALORDA Charles	CAMPE	J 27	À l'unanimité
REY Honoré / SENECA Antoine	LA PINEA	K 50	À l'unanimité
BONINO Pierre	VILLAGE	E 546	À l'unanimité
ROSCIAN Antoine	CIAUS	K 490	À l'unanimité
COTTALORDA André	PIENE-HAUTE	N 1417	À l'unanimité

4. Acquisition par le Fonds Barnier d'un bien sinistré et exposé

Monsieur le Maire informe que la Commune souhaite engager les démarches d'acquisition et de financement dans le cadre du fonds Barnier pour le bien sinistré ou exposé suivant :

- Parcelle N 1049 – ITAGRO FRANCE

Au vu de la procédure d'acquisition qui va être engagée, **Monsieur André IPERT**, Conseiller Municipal, souhaite connaître la valeur du bien estimé par les Domaines.

Monsieur le Maire explique que le dossier est incomplet pour le moment. La délibération prise ce jour sera envoyée à EPF PACA, qui porte la procédure d'acquisition pour la Commune. Le dossier complet sera ensuite transmis à France Domaine pour l'évaluation du bien.

Approuvé à l'unanimité

5. Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle K609 appartenant à Monsieur GUGLIELMI

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune souhaite acquérir un terrain situé promenade Georges Clémenceau cadastré section K n° 609, et appartenant à Monsieur René GUGLIELMI qui a proposé de le céder à l'euro symbolique. En contrepartie, la Commune s'engage à prendre en charge la fourniture du grillage de séparation. Elle n'en assurera ni la pose, ni l'entretien, ni le remplacement.

Monsieur André IPERT demande quels sont les travaux d'aménagement prévus au niveau du quartier de l'Isola, qui n'est pas desservi par l'éclairage public, contrairement au tour du lac, alors qu'il y a des administrés qui y vivent. Il souhaite aussi connaître l'aménagement du futur parking.

Monsieur le Maire explique que la Commune a déposé fin de semaine dernière le permis d'aménager. L'architecte doit nous transmettre d'ici peu le dossier de consultation des entreprises. Une fois ce dossier réceptionné, la Commune publiera les marchés afin d'avoir des entreprises retenues pour les travaux, notamment pour l'électricité. Les travaux d'aménagement devraient commencer entre septembre et octobre 2024. Concernant le parking et contrairement au premier projet proposé, la Commune prévoit des stationnements en créneaux côté rivière en partie nord du quartier. **Monsieur le Maire** précise que sont prévus aussi des stationnements sur l'ancien terrain de Madame Regina GUGLIELMI. Le projet prévoit une quarantaine de places de parking au niveau du quartier de l'Isola.

Monsieur Michel BRAUN, Conseiller Municipal, demande la date de fin des travaux du bâtiment de la Poste.

Monsieur le Maire dit que la fin des travaux est prévue pour décembre 2024. La Poste devra ensuite procéder à l'installation et à l'aménagement des locaux.

Approuvé à l'unanimité

6. Acquisition d'un bien immobilier situé dans le centre historique

Monsieur le Maire explique que la Commune souhaite faire l'acquisition de l'hôtel Roya pour un montant évalué par France Domaine à 265 000 €, majoration de 10% comprise. La valeur de ce bien est fortement impactée par les désordres qu'il subit et la mauvaise qualité du sol sur lequel il repose. La Commune a donc pensé qu'il serait plus judicieux de reprendre le bien dans le domaine communal

afin de prendre à sa charge l'intégralité des travaux que les propriétaires n'auraient pas pu assumer. **Monsieur le Maire** informe qu'il a donc fait une proposition de rachat aux deux copropriétaires de cette immeuble, à savoir les propriétaires de l'hôtel Roya et ceux du Spar. La Commune n'a reçu à ce jour que l'accord des propriétaires de l'hôtel Roya.

Monsieur André IPERT précise que le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) prévoit une prise en charge par les fonds Barnier, pour le centre historique, en cas de démolition ou de restauration.

Approuvé à l'unanimité

7. Demande de subvention pour l'acquisition d'un bien immobilier situé dans le centre historique

Monsieur le Maire informe que le montant de cette acquisition est de 265 000 €. Les frais de notaire s'élèvent à 26 500 €. Le montant total est de 291 500 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département, dans le cadre des aides aux acquisitions foncières et immobilières, à hauteur de 80% du montant total, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

8. Acquisition d'un local commercial et d'un appartement situé dans le centre historique

Monsieur le Maire laisse la parole à **Monsieur Thierry GUIDO**, 4^{ème} Adjoint au Maire.

Monsieur Thierry GUIDO explique que la Commune souhaite faire l'acquisition d'un local commercial et d'un appartement cadastrés section E n° 280 situé au 48 rue Pasteur, d'une superficie de 67 m², appartenant à Monsieur Dominique TARANTO.

Le montant de cette acquisition est de 95 000 €, dont 5 000 € de meubles.

Approuvé à l'unanimité

9. Demande de subvention pour l'acquisition d'un local commercial et d'un appartement situé dans le centre historique

Monsieur Thierry GUIDO informe que le montant de cette acquisition est de 90 000 €. Les frais de notaire s'élèvent à 9 000 €. Le montant total subventionnable est de 99 000 €. La Commune acquiert dans le même temps les meubles présents dans l'appartement pour un montant de 5 000 €. Le montant total de cette acquisition est de 104 000 €.

Monsieur Thierry GUIDO présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département, dans le cadre des aides aux acquisitions foncières et immobilières, à hauteur de 80% du montant total subventionnable, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

10. Attribution du marché de travaux relatif à la réhabilitation de la chapelle Notre-Dame des Grâces

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Louis TAYLOR, Conseiller Municipal.

Monsieur Jean-Louis TAYLOR propose d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la réhabilitation de la chapelle Notre-Dame des Grâces :

- Lot n° 1 « Fondations / RSO » attribué à l'entreprise TRIMARCO pour un montant de 124 650 € HT.
- Lot n° 2 « Maçonnerie / Charpente / Couverture en lauzes » attribué à l'entreprise A CHAUX ET SABLE pour un montant de 144 441,48 € HT pour la tranche et ferme et de 264 914,03 € HT pour la tranche optionnelle.
- Lot n° 3 « Restauration de décors peints » attribué à l'entreprise SMBR pour un montant de 17 573,04 € HT pour la tranche et ferme et de 54 272,89 € HT pour la tranche optionnelle.
- Lot n° 4 « Menuiserie » attribué à l'entreprise LANTERI pour un montant de 12 390 € HT.

Pour un montant de 299 054,52 € HT pour la tranche ferme et de 319 186,92 € HT pour la tranche optionnelle. Le montant total des travaux est donc de 683 410,91 € HT.

Monsieur Michel BRAUN demande le détail de la tranche optionnelle qu'il trouve élevé.

Madame Stella COSTA, Directrice Générale des Services, indique que la tranche optionnelle concerne essentiellement des travaux de maçonnerie.

Approuvé à 17 voix pour et 2 abstentions (Madame Colette BENOUAHAB Et Monsieur André IPERT)

Monsieur André IPERT comprend l'importance de la réhabilitation de la chapelle Notre-Dame des Grâces mais trouve que les montants sont exorbitants.

Madame Audrey ROSSI précise que ces travaux sont importants car ils permettent de conserver le patrimoine religieux de la Commune.

11. Demande de subventions pour la réévaluation des travaux de réhabilitation de Notre-Dame des Grâces

Monsieur le Maire explique la nécessité de demander un complément de subventions, suite à l'augmentation du coût des travaux de réhabilitation de la chapelle Notre-Dame des Grâces. Il rappelle que la Commune a déjà été subventionnée par le Département à hauteur de 310 400 €, et par la DRAC à hauteur de 122 912 €, pour un montant total des travaux estimé à 388 000 € HT.

À ce jour, le montant total des travaux de réhabilitation est de 683 410,91 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et propose donc de solliciter à nouveau la DRAC à hauteur de 137 059,41 €, et de demander l'aide de la Région à hauteur de 80 000 € du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à 17 voix pour et 2 abstentions (Madame Colette BENOUAHAB Et Monsieur André IPERT)

12. Demande de subvention pour la création d'un citystade

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Thierry GUIDO, 4^{ème} Adjoint au Maire.

Monsieur Thierry GUIDO rappelle que suite au passage de la tempête Alex qui a détruit une partie du City stade situé au niveau des terrains de pétanque, la Commune avait décidé de créer un city stade à côté de l'école élémentaire. Ce jour, il est proposé de créer un nouveau terrain multisport avec une piste d'athlétisme autour, d'une superficie de 15 mètres par 30 mètres, sur le terrain situé à côté de l'ancien l'hôtel Le Castel du Roy. Monsieur Thierry GUIDO précise qu'il y a un réel besoin de recréer un vrai espace dédié au sport. Il présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département, à hauteur de 80% du montant total HT de 161 637,12 €, afin de financer cette opération.

Monsieur Michel BRAUN demande si l'espace disponible sur les parcelles de l'ancien hôtel Le Castel du Roy a été mesuré afin de recréer un stade.

Monsieur le Maire explique que l'AS ROYA a financé un géomètre pour connaître la superficie de ces parcelles. Cela serait suffisant pour y installer un petit stade. Cependant, ces parcelles sont classées en zone rouge. Il y a donc énormément de contraintes à respecter comme celle de ne pas pouvoir construire de vestiaires. Il faudrait également pouvoir aménager des gradins et des cheminements autour.

Monsieur André IPERT demande l'aménagement prévue sur les parcelles de l'ancien stade.

Monsieur le Maire indique que la Commune va construire un Pumptrack. Il précise que les appels d'offres sont en cours et que les travaux devraient se terminer à la fin de l'année 2024.

Approuvé à l'unanimité

13. Demande de subventions pour les travaux de réhabilitation de Notre-Dame du Mont – Tranche 4

Retiré de l'ordre du jour

14. Abrogation de la délibération n° 108/2024 relative à l'adhésion au syndicat mixte et à l'approbation des statuts du Centre départemental de vidéoprotection

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu d'abroger la délibération n° 108/2024 relative à l'adhésion au syndicat mixte du Centre départemental de vidéoprotection, suite à un courrier du Préfet précisant que le projet de statuts ne liste pas les futurs membres du syndicat et que le périmètre n'est donc pas délimité. Les statuts votés lors de la séance précédente ne sont pas légaux et Monsieur le Maire propose d'abroger cette délibération en attendant que le Département nous communique les nouveaux statuts approuvés par le Préfet.

Monsieur André IPERT indique qu'il serait souhaitable que cela se fasse rapidement car une dizaine de caméras sont déjà installées sur la Commune sans possibilité de visionnage en direct en dehors des heures d'ouverture de la Mairie.

Monsieur le Maire explique que les enregistrements des caméras seront conservés 30 jours avant leur suppression automatique et pourront donc être consultés à tout moment par la Police Municipale. Lorsque le projet d'installation des caméras a été lancé, nous ne savions pas que le

Département ouvrirait une antenne spécialisée dans la vidéoprotection. La vidéosurveillance a été installée d'abord dans un but dissuasif et afin de bénéficier d'images dans le cadre d'enquêtes diverses.

Approuvé à l'unanimité

15. Approbation de la convention de mutualisation de la Police Municipale pluricommunale Breil-sur-Roya / Saorge

Monsieur le Maire explique que la Commune de Saorge a sollicité notre Commune afin de pouvoir bénéficier de notre service de Police Municipale. La convention de mutualisation de la Police Municipale pluriannuelle a pour objectif de définir les modalités de cet accord. Il n'y a pas de grand changement pour nos policiers qui restent agents de la commune de Breil-sur-Roya. La Mairie de Saorge nous versera une compensation financière au prorata du temps que passera notre service de Police sur sa commune. Cette convention prend effet au 1^{er} septembre 2024.

Monsieur Michel BRAUN se réjouit de cette convention et fait le vœu que les autres communes de la vallée s'y associent.

Monsieur le Maire acquiesce et explique que le projet a été évoqué au sein du SIVOM mais certaines communes n'y sont pas favorables.

Monsieur André IPERT explique que la Commune de Breil-sur-Roya a embauché un 2^{ème} policier pour couvrir ses besoins. Or, il est proposé ce jour de conventionner avec Saorge pour que notre service de Police Municipale soit mis à disposition de la commune de Saorge sur 20% de leur temps de travail. De plus, comment seront répartis les frais notamment pour l'entretien des véhicules.

Monsieur le Maire explique que la charge de travail avec deux policiers municipaux permet un détachement de 20% sur la commune de Saorge sans pénaliser notre Commune. Toutes les modalités, notamment pour les frais d'entretien des véhicules, sont notifiées dans la convention de mutualisation et sont partagés avec la commune de Saorge.

Monsieur Jean-Louis TAYLOR indique que les Policiers Municipaux devront prendre connaissance du territoire de Saorge.

Monsieur le Maire précise que le pouvoir de Police est détenu par le Maire de la commune sur laquelle ils interviennent.

Monsieur Francis FRECOURT, Conseiller Municipal, propose que les Policiers prennent contact avec l'ancien Policier Municipal de Saorge pour connaître les points sensibles de cette commune.

Approuvé à l'unanimité

16. Approbation du rapport annuel du mandataire et du rapport de gestion et de gouvernance 2023 de la SPLA

Monsieur le Maire rappelle que la SPLA porte la procédure d'acquisition démolition de l'immeuble GUIDI pour la Commune. Le Directeur Général Délégué va signer mercredi chez le notaire pour l'acquisition du dernier lot de l'immeuble. La Commune sera alors enfin propriétaire de l'intégralité de la Maison GUIDI. L'appel d'offres étant bientôt terminé, la SPLA va analyser ces offres. Ainsi, les travaux de démolition partielle devraient commencer à la rentrée.

Monsieur le Maire informe d'un changement dans la gouvernance de la SPLA qui comptait un Président, Monsieur Patrick CESARI Maire de Roquebrune-Cap-Martin, et un Directeur Général. Désormais, la SPLA à un seul Président Directeur Général, Monsieur Patrick CESARI, Maire de Roquebrune-Cap-Martin, et propose à l'Assemblée d'acter ces rapports.

L'Assemblée prend acte

17. Attribution de subventions aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Isabelle SAUVE**, 5^{ème} Adjointe.

Madame Isabelle SAUVE, conformément aux propositions formulées par la commission « Vie Locale », propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer le versement d'une subvention aux Associations suivantes :

CANAL DU MONT	500,00 €	18 pour - 1 ne participe pas au vote et quitte la salle (M. BRAUN)
CANAL DE LA PINEA MORGELLA	500,00 €	Approuvé à l'unanimité

18. Informations diverses

Monsieur le Maire souhaite avoir une pensée pour les sinistrés des intempéries dans les départements de l'Isère et de la Mayenne. Il proposa très prochainement une action de solidarité envers certaines des communes impactées.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du départ de Madame Stella COSTA, Directrice Générale des Services, en fin de semaine. Il la remercie pour tout le travail accompli durant cette année, pour tout ce qu'elle a apporté à la Commune aussi bien sur le plan financier que sur le plan de l'organisation des services municipaux et de l'avancement des différents projets.

Monsieur André IPERT la remercie et souhaite lui demander une dernière fois le montant de la trésorerie.

Madame Stella COSTA indique que la trésorerie s'élève à 1 757 000 €.

Madame Marie-Lou ALLAVENA, 3^{ème} Adjointe au Maire, informe que le Département organise une pièce de théâtre à destination des Séniors, le 10 juillet prochain à 14h30 sous le chapiteau. Elle demande aussi aux élus de l'aide pour le repas des anciens qui se déroulera le 21 juillet prochain.

Monsieur Herbert WOLFERS, Conseiller Municipal, remercie le Conseil Municipal des Jeunes ainsi que **Monsieur le Maire** pour l'aide apportée au repas des anciens l'an dernier.

Monsieur Thierry GUIDO informe de la diffusion du programme du festival « les Reflets du Lac » sur les réseaux sociaux et dans les boîtes aux lettres. Il précise que le chanteur François FELDMAN se produira le 30 août et que les places sont à réserver auprès de l'office de tourisme en boutique ou directement sur le site, puisqu'elles sont payantes.

Monsieur le Maire précise que la soirée d'ouverture du festival aura lieu le 5 juillet avec le spectacle de l'humoriste Éric COLLADO. Hormis le concert de François FELDMAN, toutes les festivités sont

gratuites. Il sera simplement proposé à la fin de chaque manifestation de faire un don pour le CCAS et la fondation Flavien pour aider à la lutte contre le cancer des enfants. **Monsieur le Maire** tient à remercier tous les sponsors privés, à savoir INFOLEASYS, OGEO, VICAT, la menuiserie LANTERI, l'entreprise Roya Chauffage Energie, le Café des ALPINS et le traiteur « Chez Doumé » pour leur soutien.

Monsieur Thierry GUIDO remercie toutes les personnes ayant participé au marché des sites historiques Grimaldi de Monaco, à savoir l'Office de Tourisme Communautaire et sa Directrice, les Élus et les associations dont l'A Stacada et l TCHAPACAN D'BREI, ainsi que l'association des sites Grimaldi qui nous ont invités à participer à ce marché et dont l'organisation a été exceptionnelle.

Monsieur Paul REY, Conseiller Municipal annonce que le festin de Libre débute ce vendredi soir. L'apéritif d'honneur aura lieu le samedi à 12h.

19. Questions diverses

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Sébastien OLHARAN** Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 21h43.



Sébastien OLHARAN

Maire de Breil-sur-Roya